



AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE CARPENTRAS



agence nationale
de la cohésion
des territoires



ENTRE

- La commune de Carpentras représentée par son Maire, M. Serge Andrieu,
- La communauté d'agglomération Comtat Ventoux Venaissin, représentée par sa présidente, Mme Jacqueline Bouyac,
- La commune de Malaucène représentée par son Maire, M. Frédéric Tenon,
- La commune d'Aubignan représentée par son Maire, M. Siegfried Bielle,
- La commune de Mazan représentée par son Maire, M. Louis Bonnet,

Ci-après les collectivités bénéficiaires,

D'une part,

ET

- L'Etat, représenté par la Préfète de Vaucluse, Mme Violaine Demaret,
- La Caisse des Dépôts et Consignations - Banque des Territoires, représentée par le directeur régional, M. Alexis Rouque,
- Groupe Action Logement, représenté par la présidente, Mme Clarisse Blainvel, et par la vice-présidente du Comité régional Action Logement PACA-Corse, Mme Martine Corso,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par la Préfète de Vaucluse, Mme Violaine Demaret,
- L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, représentée par la Préfète de Vaucluse, Mme Violaine Demaret,
- L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires, représentée par la Préfète de Vaucluse, Mme Violaine Demaret,
- Le Conseil Départemental de Vaucluse, représenté par la présidente, Mme Dominique Santoni,

Ci-après les partenaires financeurs,

D'autre part,

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville pour la Ville de Carpentras, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

De plus, l'avenant n°2 du 2 juin 2023, dont l'objet est l'ajout de la stratégie territoriale des trois communes Petites Villes de Demain au programme initial Action Cœur de Ville, reste inchangé, hormis l'ajout d'une action spécifique concernant la commune de Malaucène.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action Cœur de Ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan Action Cœur de Ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion,

en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action Cœur de Ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la Ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la Ville de Carpentras et de la CoVe à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, Anah, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territorial décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local, l'Anah mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie- dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes

régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes. Les crédits d'ingénierie et les prêts de la Caisse des Dépôts sont soumis à la validation de ses comités internes.

L'avenant couvre la période à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action Cœur de Ville

La Ville de Carpentras s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de Ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la Ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du Maire et en lien avec la présidente de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité, et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, la Préfète de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC, etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (Conseil Départemental de Vaucluse, direction territoriale de la SNCF, etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact de la cheffe de projet :

Mme Caroline BERTRAND

Place Maurice Charretier 84200 Carpentras

caroline.bertrand@carpentras.fr

Tél. : 04 90 60 84 40

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action Cœur de Ville

La Ville de Carpentras s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées au niveau national et régional, newsletter, publications, interventions lors de colloques et événements nationaux).

Dans ce but, la Ville de Carpentras réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action Cœur de Ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour à minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche-action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement. Il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article viennent compléter les périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022 et l'avenant de projet relatif à l'ajout de la stratégie territoriale des communes PVD.

4.1 Liste des secteurs d'intervention

4.1.a. Centre-ville et faubourgs

Le centre ancien est caractérisé par une densité de bâtiments très forte, des bâtiments historiques et présentant des éléments patrimoniaux remarquables et des rues très étroites. Il y règne une ambiance en majorité piétonne même si l'accès véhicules est autorisé. La partie Nord du centre ancien fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine, le PNRQAD (programme national de requalification des quartiers anciens dégradés) qui a débuté en 2011. Du fait de sa population très fragile, l'ensemble du centre ancien fait partie des 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Carpentras. Le centre ancien de Carpentras a déjà fait l'objet de dispositifs de renouvellement urbain durant ces 30 dernières années.

Les faubourgs du centre-ville, caractérisés par des densités urbaines très hétérogènes. L'importance de la circulation automobile est très forte dans ce secteur. Les faubourgs incluent des sites de taille importante à proximité du centre ancien, permettant ainsi la réalisation de projets d'envergure (hôtel-Dieu, parking Saint-Labre) au service de la redynamisation du centre-ville de Carpentras. Ce secteur est également caractérisé par la présence d'immeubles collectifs des années 1970 composant ainsi des copropriétés de taille importante (copropriété Zola, copropriété Cité verte).

A noter, ces copropriétés sont également accompagnées par un dispositif d'OPAH-MS (opération programmée d'amélioration de l'habitat multisite) pilotée par la CoVe.

4.1.b. Quartier Gare

Le quartier gare représente un enjeu fort pour la commune et la CoVe. Ce secteur est une entrée de ville, et a fait l'objet de nouveaux aménagements depuis plusieurs années. D'une part, le projet de pôle d'échange multimodal et la réouverture de la liaison ferroviaire Avignon-Carpentras, et d'autre part plus récemment la réhabilitation de l'ancienne gare voyageurs par la CoVe dans le cadre du projet de la Gare Numérique (cf. projet fiche action AM1), tiers lieu axé sur les activités liées au numérique et le réemploi des matériaux. Ce secteur est composé de nombreux délaissés ferroviaires et d'anciens bâtiments industriels, il présente donc une capacité de développement urbain à ne pas négliger.

L'objectif de redynamisation du quartier gare est d'en faire une nouvelle centralité qui sera complémentaire aux activités existantes et en développement, et au service du centre ancien, en y développant notamment des activités tertiaires afin d'assurer une mixité fonctionnelle à ce quartier.

A ce titre, la Banque des Territoires est notamment sollicitée au titre du dispositif des entrées de ville comme sites pilotes en matière de sobriété foncière. Un conventionnement spécifique tripartite sera proposé en partenariat avec la CoVe, en lien avec le second site pilote proposé au sein du présent avenant et détaillé dans l'article 4.1.d (marché gare et avenue des Marchés).

4.1.c. Nouveaux secteurs situés en entrée de ville

En complément du secteur d'intervention initial englobant le centre-ville, le quartier gare et les faubourgs les plus proches, quatre nouveaux secteurs d'intervention distincts, ne comprenant pas un centre-ville, sont ajoutés :

- Un secteur d'habitat contigu au centre-ville, le quartier du Pous-du-Plan sur lequel des enjeux d'amélioration de l'habitat existant sont identifiés. Il s'agit d'un quartier composé d'habitat social et de quelques logements privés (pavillons individuels). Il présente de nombreux dysfonctionnements du fait d'une organisation spatiale complexe des bâtiments, d'un trafic de stupéfiants ancré sur le territoire et des problèmes d'insécurité qui restent prégnants. Les espaces extérieurs mériteraient un traitement paysager complet avec une réorganisation du maillage viaire et une facilité d'organisation des mobilités douces.
- Deux secteurs situés sur des axes d'entrées de ville :
 - o L'entrée de ville Ouest est également intégrée en nouveau secteur, l'avenue Jean Henri Fabre représente un axe de circulation important pour les flux, notamment sortants du centre-ville. Un réaménagement de l'avenue est programmé afin de prévoir des aménagements cyclables jusqu'au pôle santé, devenu un secteur à part entière, à usage médical et paramédical, qui influe sur Carpentras et son bassin de vie. Cet axe permet également de desservir des quartiers en périphérie du centre-ville dont certains sont situés en quartier prioritaire de la politique de la ville (Quintine-Villemarie-Ubac-le Parc).
 - o L'avenue du Mont Ventoux est considérée comme une entrée de ville Est et permet d'accéder au centre-ville par la rue Porte de Mazan. Cette avenue bénéficiera d'un réaménagement complet pour créer un nouvel axe de circulation dont une partie sera dédiée aux mobilités douces et à un traitement paysager. Ce nouveau sous-secteur est contigu à des équipements scolaires, le collège et le lycée Jean Henri Fabre. Il bénéficie également de commerces le

long de la voie, qui n'entrent pas en concurrence avec le commerce de centre-ville.

4.1.d Site pilote du marché gare et de l'avenue des Marchés

Situé au Sud de la commune de Carpentras, directement desservi par l'avenue des Marchés, le site du marché gare d'une superficie totale de 13 hectares est propriété de la CoVe, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, et représente donc le quatrième secteur d'intervention distinct. Le site comprend une plateforme immobilière de 22 000 m² principalement occupée par des entreprises de négoce en fruits et légumes, et accueille chaque vendredi sur une partie dédiée, un marché professionnel de végétaux.

Sous l'impulsion de la CoVe, le site a connu une forte évolution depuis plusieurs années, et notamment :

- Un lotissement d'activités a été créé permettant de proposer du foncier à bâtir pour des activités tertiaires,
- Des bâtiments ont été réhabilités en vue de la création de pépinières d'entreprises à vocation tertiaire ou agro-alimentaire,
- L'ensemble du site a été sécurisé et les entrées réorganisées.

Par cette dynamique à multi-niveaux, la vocation du site a été orientée vers la filière agro-agri. A ce jour, le Marché Gare dispose encore de tènement foncier disponible mais souffre également de contraintes de circulation, de stationnements et d'absence de végétaux.

Dans la poursuite de sa stratégie de reconversion du site et de sobriété foncière, la CoVe souhaite donc engager des projets de densification sur certaines emprises situées en bordure de l'avenue des Marchés. Puis requalifier les voies intérieures du site par la pacification de certains flux et la végétalisation des voiries et de certains espaces. Ces projets, à court et moyen terme, répondent plus largement à une volonté de la CoVe de production de foncier à vocation économique en densification de l'existant. Engager des projets de reconversion et de densification sur ses propres emprises est une première étape dans la démarche du « zéro artificialisation nette » et de sobriété foncière.

Trois projets sont proposés sur le site :

- Une emprise en entrée du site permettant la création d'un bâtiment tertiaire d'environ 2000 m² de surface de plancher,
- Une emprise le long de l'avenue des marchés permettant la déconstruction d'un bâtiment tertiaire vétuste et hors normes d'accueil du public puis la reconstruction d'un parking silo qui aura pour objectif de concentrer les stationnements des véhicules légers de l'ensemble du site,
- La requalification des voiries intérieures par la pacification des flux, l'intégration des modes doux et la végétalisation de certains espaces.

L'ensemble de ces projets est développé dans la fiche action associée.

Ce secteur entre dans le cadre du dispositif relatif aux entrées de ville, à requalifier selon le principe de la sobriété foncière et pour lutter contre l'artificialisation des sols. Il vient en complémentarité du quartier gare, dont les modalités de conventionnement avec la Banque des Territoires sont détaillées au sein de l'article 4.1.b.

4.2 Identification de chacun de ces nouveaux secteurs d'intervention

Le périmètre reprenant l'ensemble des secteurs d'intervention détaillé plus haut est précisé en annexe 1.

Le périmètre ORT des communes PVD reste inchangé et correspond à ceux détaillés dans l'avenant relatif à la stratégie territoriale des communes PVD (article 18).

Article 5. Modification de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la Ville de Carpentras, les villes de Malaucène, Mazan et Aubignan et la CoVe.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT en complément de ceux déjà approuvés dans le cadre de l'avenant n°2.

Le présent avenant est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre du volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU. Un avenant est notamment prévu par la CoVe, pilote de l'opération, afin d'actualiser la convention d'OPAH-RU et de corréliser avec les modalités du présent avenant.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1. Plan d'action global pour le programme Action Cœur de Ville

Le tableau global du plan d'actions prévisionnel détaillé est présenté en annexe 2.

Référence	Action	Axe	Maîtres d'ouvrages	Etat d'avancement
ACTIONS MATURES CONVENTION-CADRE – Actions engagées ou réalisées				
AM.1	Gare Numérique	Axe 2	CoVe / Ville de Carpentras	<i>En cours</i>
AM.2	OPAH Copropriété E. Zola	Axe 1	CoVe	<i>Action abandonnée</i>
AM.3	Musée Inguimbertaine à l'Hôtel-Dieu	Axe 5	Ville de Carpentras	<i>En cours</i>
AM.4	Action "Esprit Client" de la CCI	Axe 2	Ville de Carpentras	<i>Réalisé</i>
ACTIONS AVENANT N°1 DE PROJET				
Actions engagées ou réalisées				
A.5	Travaux de mise en conformité PMR de la crèche « Les Petits Berlingots »	Axe 5	CoVe	<i>En cours</i>
A.6	Parking Saint-Labre	Axe 3	Ville de Carpentras	<i>Réalisé</i>
A.7	« Mon centre-ville a un incroyable commerce »	Axe 2	Ville de Carpentras	<i>Réalisé</i>

A.8	Opération ravalement de façades	Axe 4	Ville de Carpentras	<i>En cours</i>
A.9	Requalification bâtiments stratégiques identifiés dans la convention avec Action Logement	Axe 1	Ville de Carpentras, CoVe et investisseurs	<i>En cours</i>
A.10	Parking Observance	Axe 3	Ville de Carpentras	<i>Action abandonnée</i>
A.11	OPAH-RU Cœur de Ville	Axe 1	CoVe	<i>En cours</i>
A.13	Équipement Culturel Plan Porte d'Orange	Axe 5	Ville de Carpentras	<i>En cours</i>
A.14	Requalification îlot Raspail Sud-Est	Axe 1	Soliha	<i>En projet</i>
A.15	Requalification îlot Lices-Mazan	Axe 1	Ville de Carpentras	<i>En cours</i>
Actions non engagées				
A.12	Halle du Goût	Axe 2	Ville de Carpentras	<i>Action abandonnée</i>
A.16	Opération de reconquête commerciale avec l'EPARECA	Axe 2	Ville de Carpentras / EPARECA	<i>Action abandonnée</i>
Actions au plan de financement incomplet				
A.17	Actions de végétalisations sur les espaces publics	Axe 4	Ville de Carpentras / CoVe	<i>En cours</i>
ACTIONS AVENANT N°3 DE PROJET				
Nouvelles actions proposées				
A1.18	Création de 11 logements – résidence Le Pacific	Axe 1	Grand Delta Habitat	<i>En cours</i>
A1.19	Programmation d'opérations d'acquisition-amélioration de logements	Axe 1	Bailleurs sociaux	<i>En projet</i>
A1.20	Requalification de l'ancienne trésorerie rue Sadolet	Axe 1	Grand Delta Habitat	<i>En projet</i>
A1.21	Création d'une résidence sociale type "pension de famille" avenue Kennedy	Axe 1	Habitat et Humanisme	<i>En cours</i>
A1.22	Restructuration du site "Le Coq Hardy" et le bâtiment de l'ancienne Caisse d'Épargne - Place de la Marotte	Axe 1	Investisseurs privés	<i>A réaliser</i>
A1.23	Rénovation d'immeubles issus du patrimoine municipal	Axe 1	Investisseurs privés	<i>En cours</i>
A2.24	Création d'une foncière commerciale sur les secteurs des rues Porte de Monteux, Raspail et Porte d'Orange	Axe 2	Grand Delta Habitat	<i>En cours</i>
A2.25	Proposer des actions artistiques sur des commerces vacants du centre-ville	Axe 2	Collectif d'artistes / Ville de Carpentras	<i>En cours</i>

A2.26	Faciliter la reprise de commerces en lien avec le départ à la retraite de certains commerçants	Axe 2	CCI de Vaucluse / CMAR	<i>A réaliser</i>
A2.27	Faciliter la venue de nouvelles entreprises dans des locaux du centre-ville sous propriété communale	Axe 2	Ville de Carpentras / entreprises	<i>En cours</i>
A2.28	Requalification du marché gare par la densification de deux emprises et le réaménagement des voiries intérieures	Axe 2	CoVe	<i>En cours</i>
A3.29	Réaménagement des voiries et reprise du plan de circulation interne au du Pous-du-Plan	Axe 3	Ville de Carpentras	<i>En cours</i>
A3.30	Déplacement de la chaufferie existante au Pous-du-Plan	Axe 3	Grand Delta Habitat	<i>A réaliser</i>
A3.31	Requalification de l'avenue du Mont-Ventoux et de la place de Verdun	Axe 3	Ville de Carpentras	<i>En cours</i>
A3.32	Requalification de l'avenue Jean Henri Fabre et de l'avenue Frédéric Mistral	Axe 3	Ville de Carpentras	<i>A réaliser</i>
A3.33	Création et poursuite des aménagements de pistes cyclables	Axe 3	Ville de Carpentras / CoVe	<i>A réaliser</i>
Action à moyen terme				
<i>Requalification des allées Jean Jaurès et de la place Aristide Briand</i>		Axe 4	Ville de Carpentras	
A4.34	Renaturation et requalification des rues et espaces publics du centre-ville	Axe 4	Ville de Carpentras	<i>En cours</i>
A4.35	Résidentialisation des pieds d'immeubles requalifiés par le bailleur social au Pous-du-Plan	Axe 4	Grand Delta Habitat	<i>A réaliser</i>
A4.36	Mise en valeur des édifices culturels et culturels de la Ville	Axe 4	Ville de Carpentras	<i>En cours</i>
A5.37	Proposer une offre de services et de formations avec le Cnam PACA	Axe 5	Ville de Carpentras / Cnam PACA	<i>En cours</i>
Action à moyen terme				
<i>Reconstruction de l'espace Auzon</i>		Axe 5	Ville de Carpentras	

<i>Changement de destination des locaux situés en rdc au Pous-du-Plan</i>		<i>Axe 5</i>	<i>Grand Delta Habitat</i>	
A6-38	Adaptation du mobilier urbain et proposition d'innovations technologiques sur le volet énergétique	Axe 6	Ville de Carpentras	<i>En cours</i>

6.2 Plan d'actions du programme Petites Villes de Demain complété pour la commune de Malaucène

L'article 19.4.2 de l'avenant n°2 relatif à la convention-cadre valant ORT rappelle les démarches déjà entreprises sur le secteur d'intervention de la commune de Malaucène, au titre de la relocalisation du tissu économique dans les petites villes. Au-delà du plan d'actions dédié à la reconversion à vocation économique de la partie haute du site des Papèteries de Malaucène (Fiche Action PVD CoVe-3) porté par la CoVe et restant inchangé, la commune a engagé, en avril 2023, une étude de repositionnement et d'aménagement de la partie basse dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Avec l'appui de l'ANCT, la commune souhaite mener une réflexion plus large sur le devenir du site de la partie basse, en lien avec trois fondements :

- Un aménagement durable du territoire dont la vision sera portée par le PLU en cours de révision,
- Une connexion plus forte avec le projet acté sur la partie haute et le projet de redynamisation du centre-ville,
- Le principe d'une reconversion du site concertée et ouverte aux partenaires institutionnels.

A travers cette étude, la commune souhaite également requestionner la vocation initialement touristique du site. En effet, la réflexion engagée porte sur le caractère d'intérêt général du projet et sur ses retombées potentielles pour le territoire et ses habitants, à travers une méthode d'élaboration participative (élus/personnes publiques associées/habitants). Le projet de réhabilitation devra répondre aux enjeux socio-économiques communaux et intercommunaux ainsi qu'aux attentes des habitants. Tous les services écosystémiques rendus par le projet, au-delà des enjeux sociaux et financiers, devront également être appréhendés.

Enfin, le site présentant les caractéristiques d'un environnement montagnard remarquable, le développement du projet devra donc s'inscrire dans le respect et la préservation de cet environnement qui constitue un atout indéniable du territoire et un marqueur paysager fort pour la commune.

Cette démarche se déroule en deux grandes phases : la première qui consiste à partager une vision commune des grands enjeux d'aménagement du site et le programme envisagé selon des scénarios projetés, et la seconde phase permettra de partager un scénario préférentiel d'aménagement du secteur. Une phase ultérieure, ne faisant pas l'objet de la présente étude, est envisagée par la commune. Elle consistera en une concertation plus large de la population autour du site de la partie basse.

Cette démarche sera suivie dans le cadre de l'axe 3 de l'avenant n°2 : « Aménagement urbain : petites villes démonstratrices d'urbanisme circulaire » au travers d'une fiche action dédiée (Fiche Action PVD Mal-7) et sera effective entre 2023 et 2026.

6.3. Calendrier général du projet

Le plan d'action doit être détaillé par un calendrier par action.

Chaque action est classée par axe stratégique. Dans ce cadre, un calendrier par axe est ici proposé.

Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Création de 11 logements – résidence Le Pacific – A1-18				
	Programmation d'opérations d'acquisition-amélioration de logements – A1.19				
	Requalification de l'ancienne trésorerie rue Sadolet – A1.20				
	Création d'une résidence sociale type "pension de famille" avenue Kennedy – A1.21				
			Restructuration du site "Le Coq Hardy" et le bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne - Place de la Marotte – A1.22		
	Rénovation d'immeubles issus du patrimoine municipal – A1.23				

Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Création d'une foncière commerciale sur les secteurs des rues Porte de Monteux, Raspail et Porte d'Orange – A2.24				
	Proposer des actions artistiques sur des commerces vacants du centre-ville – A2-25				
				Faciliter la reprise de commerces en lien avec le départ à la retraite de certains commerçants – A2 -26	
	Faciliter la venue de nouvelles entreprises dans des locaux du centre-ville sous propriété communale – A2-27				
	Requalification du marché gare par la densification de deux emprises et le réaménagement des voiries intérieures – A2-28				

Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Réaménagement des voiries et reprise du plan de circulation interne au Pous-du-Plan – A3-29		
			Déplacement de la chaufferie existante au Pous-du-Plan – A3-30		
		Requalification de l'avenue du Mont-Ventoux et de la place de Verdun – A3-31			

			Requalification de l'avenue Jean Henri Fabre et de l'avenue Frédéric Mistral – A3.32	
		Création et poursuite des aménagements de pistes cyclables – A3.33		
				Requalification des allées Jean Jaurès et de la place Aristide Briand – A moyen terme

Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Renaturation et requalification des rues et espaces publics du centre-ville – A4.34			
				Résidentialisation des pieds d'immeubles requalifiés par le bailleur social au Pous-du-Plan – A4-35	
		Mise en valeur des édifices culturels et cultuels de la Ville – A4-36			

Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Proposer une offre de services et de formations avec le Cnam PACA – A5-37				
					Reconstruction de l'espace Auzon – A moyen terme
					Changement de destination des locaux situés en rdc au Pous-du-Plan – A moyen terme

Axe 6 transversal – Transition énergétique

2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Adaptation du mobilier urbain et proposition d'innovations technologiques sur le volet énergétique – A6-38		

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

Le programme Action Cœur de Ville de Carpentras n'avait pas encore ciblé une démarche d'évaluation destinée à être structurée dans le temps et sur la temporalité du programme. Des états d'avancement étaient proposés à titre informatif lors des instances du programme (comités techniques, comités de projet) et des critères d'évaluation quantitative étaient proposés dans la définition des fiches action matures. Avec la prolongation actée au niveau

national, la commune propose une démarche partenariale et collective afin de pouvoir fixer des enjeux, des objectifs d'évaluation basés sur des critères quantitatifs et qualitatifs adaptés à la pluralité des thématiques que le programme ACV recoupe.

7.1 Calendrier

La commune propose une démarche d'évaluation en plusieurs phases, basée sur un travail en interne, sans accompagnement de la part d'un cabinet spécialisé. Toutefois, certaines actions proposées dans le présent avenant supposent un accompagnement par des prestataires de service. Les avancements menés par ces cabinets ou bureaux d'études spécialisés fourniront les phases de bilan et d'évaluation du programme.

L'année 2023 a permis de dresser un premier bilan du programme ACV. Ainsi, la commune a mis en place une réunion de travail spécifique destinée à évaluer les actions matures issues de la convention-cadre initiale et du premier avenant (valant homologation en convention d'ORT).

A ce titre, un premier bilan a été dressé et partagé techniquement avec les acteurs locaux (CoVe, services de l'Etat et Ville). Ce point d'avancement a permis de remplir l'outil en ligne, « Grist », mis en place par l'ANCT au niveau national. Les délais de remplissage des données en ligne ont été respectés, le bilan ayant été finalisé par la commune avant le 30 juin 2023 (cf. annexe 3 du présent avenant).

Un référentiel d'évaluation sera proposé dans un second temps et via une méthodologie adaptée.

7.2 Méthode

Une phase de cadrage du référentiel d'évaluation sera envisagée lors d'un groupe de travail spécifique et sera à valider en comité de projet. L'objectif de cette phase sera d'aboutir à une proposition de méthodologie d'évaluation adaptée au programme ACV de Carpentras et pouvant valoriser de façon quantitative et qualitative chaque nouvelle action détaillée dans le présent avenant.

Ce référentiel sera actualisé en fonction de l'avancement du plan d'actions. La mise à jour proposée sera basée sur une fréquence annualisée, afin de rendre compte en comité de projet une fois par an.

En parallèle à la construction du référentiel, une base de données sera nécessaire afin de centraliser par axe thématique les ressources disponibles. A ce sujet, l'ensemble des partenaires a mis à disposition différentes ressources disponibles à la consultation des directions de projet ACV. Ces données seront centralisées dans un tableau de suivi qui sera alimenté notamment via l'outil « Grist ».

Le premier semestre 2024 sera dédié à la méthode de travail à envisager avec les partenaires et acteurs locaux. Des instances de gouvernance seront ainsi proposées.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

La commune souhaite valoriser des critères d'évaluation en fonction des besoins ciblés en matière de politique publique locale et des axes thématiques du programme :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat : la diversification de l'offre de logements (typologie, produits) et l'amélioration des conditions d'habitabilité (baisse du nombre de logements vacants et ceux non conformes au RSD) ;

- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré : évolution vers une offre commerciale pérenne et diversifiée et accompagnement facilité dans l'installation de nouveaux commerçants ;
- Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées : favoriser les déplacements doux en sécurisant les espaces et circulations des piétons et cycles ;
- Axe 4- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager : meilleure attractivité du centre-ville grâce aux évènements culturels, aux animations en centre ancien et à une préservation du patrimoine ;
- Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville : maintenir voire augmenter l'offre d'équipements publics situés en centre-ville et améliorer les accès au numérique ;
- Axe transversal 6 – Transition énergétique : proposer des solutions innovantes en matière de consommation énergétique afin de diminuer les charges liées et de développer de nouveaux équipements de ce type.

A travers ces six axes prioritaires, les principaux critères évaluatifs envisagés par la Ville porteront sur :

- L'efficacité : les actions inscrites dans le programme permettent-elles une meilleure attractivité de la ville ?
- La cohérence : les différents projets réalisés sur le territoire et les politiques publiques locales, in fine, s'inscrivent-ils en cohérence avec les enjeux, objectifs et actions du programme ACV ?

Des objectifs complémentaires pourront être proposés par les partenaires locaux, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins en matière évaluative.

7.4 Indicateurs retenus

Le tableau ci-dessous propose de recenser quelques indicateurs essentiels à retenir dans le cadre de la méthode d'évaluation qui sera proposée et qui correspondent aux objectifs détaillés plus haut (article 7.3).

Type d'indicateurs	Suivi	Résultat	Impact
Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	Nombre de logements vacants / insalubres / en péril	Suivi du nombre et du type de logements rénovés / créés (en fonction des financeurs notamment : Anah, Action Logement)	Taux et évolution de la vacance globale et structurelle (à différencier)
Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Nombre et type des cellules à destination commerciales Nombre d'évènements et d'animations en centre-ville Surface emprise disponible	Evolution du nombre et du type de commerces installés depuis moins de deux ans Nombre de surface de plancher créée et de surface consommée	Taux et évolution de la vacance commerciale

Axe 3 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	Part modale des déplacements doux (différenciés entre les piétons et les cycles)	Evolution (en nombre de kms) et localisation des voies cyclables	Taux d'utilisation du vélo dans les parts de déplacements vers et depuis le centre-ville
Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Nombre et type de projets réalisés sur des immeubles et espaces dits remarquables	Nombre de chantiers en cours / finalisés pour les opérations d'aménagements d'espaces publics Evolution des espaces dits végétalisés en centre-ville Type d'opérations de rénovation	Evolution de la fréquentation touristique et locale en centre-ville et dans les lieux patrimoniaux recensés
Axe 5 - Constituer un socle de services dans chaque ville	Données de fréquentation des équipements culturels et publics Nombre et type d'animations culturelles	Evolution de l'offre de formation (notamment en lien avec le partenariat avec le CNAM)	Evolution du taux d'équipements publics situés en centre-ville : nombre, nature et localisation
Axe transversal 6 – Transition énergétique	Evolution des données de consommation des fluides	Taux de réalisation des projets d'innovation énergétique	Evolution du taux d'équipements et de mobilier

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La Ville de Carpentras et la CoVe s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

A Carpentras, le

Commune ACV	Intercommunalité	Etat
Serge ANDRIEU, Maire de Carpentras	Jacqueline BOUYAC, Présidente de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin	Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse
Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires	Anah	Groupe Action Logement
Alexis ROUQUE, Directeur régional	Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse, déléguée territoriale de l'Anah	Clarisse Blainvel, Présidente du comité régional PACA-Corse
Groupe Action Logement	ANRU	ANCT
Martine CORSO, Vice-présidente du comité régionale PACA-Corse	Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse, déléguée territoriale de l'ANCT	Violaine DEMARET, Préfète de Vaucluse, déléguée territoriale de l'ANCT
Commune PVD	Commune PVD	Commune PVD
Frédéric TENON, Maire de Malaucène	Siegfried BIELLE, Maire d'Aubignan	Louis BONNET, Maire de Mazan
Conseil Départemental		
Dominique SANTONI, Présidente		